

# RAPPORT D'ACTIVITES

de la Commission consultative  
des Centres d'insertion  
socioprofessionnelle

2024

# Sommaire

---

Sommaire .....	2
Présentation de la Commission .....	3
1. Historique .....	3
2. La Commission d'agrément au sein du CESE Wallonie .....	3
Le dispositif CISP : objet et état des lieux .....	4
Références légales .....	5
Missions .....	5
Composition.....	5
Activités 2024 .....	8
1. Avis .....	8
2. Auditions.....	8
3. Courriers.....	8
4. Travaux et réflexions .....	8
Liens utiles .....	9

# Présentation de la Commission

## 1. Historique

Le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution a confié au CESE Wallonie le secrétariat de quatre Commissions dans le domaine de la formation professionnelle, dont 3 sont toujours actives<sup>1</sup>. Il s'agit des Commissions suivantes :

- CISP (anciennement EFT-OISP).
- Chèques.
- DIGISTART (anciennement PMTIC).

Un des objectifs de cette réforme était de simplifier et d'alléger les procédures d'agrément, ces Commissions étant seulement consultées lorsque l'Administration n'a pas pu formuler de propositions d'agrément au Ministre sur base de la simple application des critères fixés par ou en vertu des décrets.

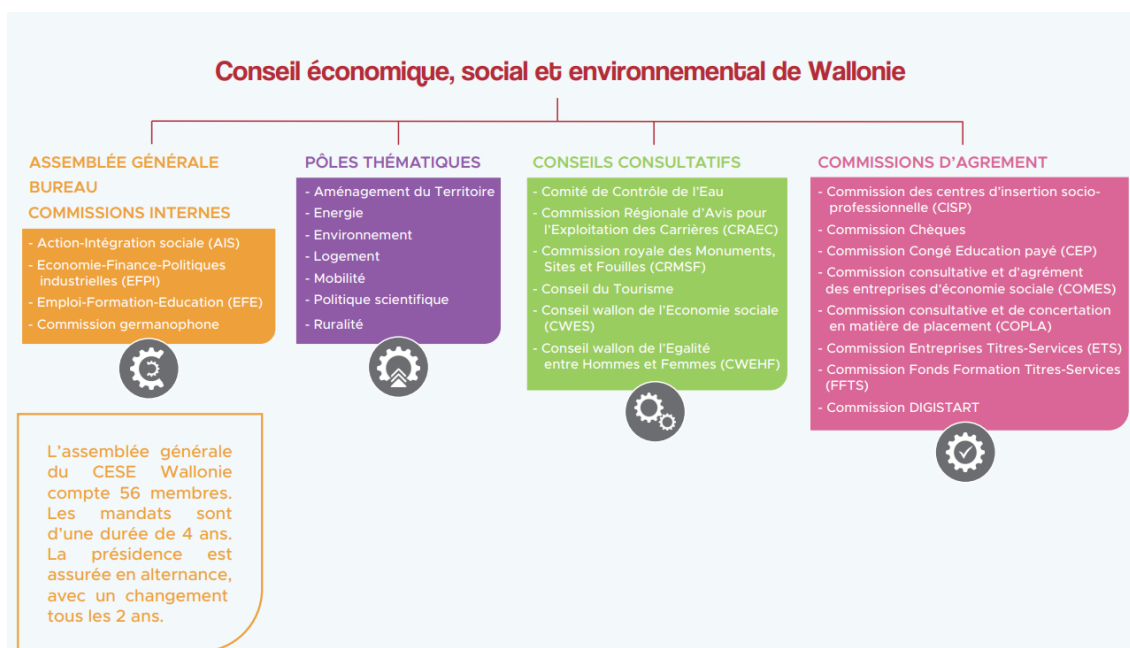
L'installation officielle au CESE Wallonie de ces instances a eu lieu le 10 novembre 2010.

Suite à l'adoption du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (Commission CISP) a pris le relais de l'ancienne Commission EFT-OISP.

## 2. La Commission d'agrément au sein du CESE Wallonie

La Commission CISP fait partie des 8 Commissions d'agrément hébergées au CESE Wallonie.

Voici la structure du CESE Wallonie :



<sup>1</sup> La Commission de la formation agricole ne fonctionne plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Outre ses Commissions internes, le Conseil assure également le secrétariat de 7 pôles thématiques, de 6 Conseils consultatifs et de 8 Commissions d'agrément d'organismes actifs dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Il est à noter que suite à l'adoption, en octobre 2018, d'un décret modifiant la dénomination et la composition du Conseil<sup>2</sup>, le CESW est devenu le CESE Wallonie (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie). Depuis janvier 2019, le Conseil accueille en effet des représentants des associations environnementales venues se joindre aux organisations patronales et syndicales pour assurer l'exercice de la fonction consultative wallonne. Pour plus d'informations : <http://www.cesewallonie.be>

## Le dispositif CISP : objet et état des lieux

---

Les Centres d'insertion socioprofessionnels (CISP) sont des opérateurs de formation qui s'adressent à des demandeurs d'emploi peu qualifiés, en vue de préparer leur insertion socioprofessionnelle. Les centres peuvent être constitués sous la forme d'ASBL, de CPAS ou d'association de CPAS. Les filières de formation proposées aux demandeurs d'emploi doivent viser un des objectifs prioritaires suivants : l'orientation professionnelle, la formation de base ou la formation professionnalisante (dans des secteurs tels que le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, l'horticulture, le secrétariat et les travaux de bureau, ...). Pour cela, les organismes agréés peuvent bénéficier de subventions à un taux horaire fixé à 19,13 €/heure pour les DEFI et 20,13 €/heure pour les EFT (chiffre 2024)<sup>3</sup>, à multiplier par le nombre d'heures agréées.

La Direction de la formation professionnelle du SPW Economie, Emploi, Recherche ainsi que le FOREm sont chargés de la gestion de ce dispositif, la première pour l'agrément des CISP et le second, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour la gestion des subventions.

En 2024, le budget consacré par la Wallonie au financement des CISP était de l'ordre de 109 millions €<sup>4</sup>.

Fin 2024, 157 CISP étaient agréés (146 ASBL et 11 CPAS). Au cours de cette année, 7 nouveaux centres ont reçu un agrément initial de 2 ans. Par ailleurs, 9 centres ont obtenu un renouvellement d'agrément de 6 ans. Enfin, 1 centre a cessé ses activités, ses heures ayant ensuite été reprises par plusieurs CISP en activité.

---

<sup>2</sup> Décret du 18 octobre 2018 modifiant, d'une part, le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie et, d'autre part, le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative (M.B. 08.11.18).

<sup>3</sup> En 2025, le taux horaire ne sera pas indexé. Source : SPW-EER/DFP.

<sup>4</sup> Le montant exact est de 108.626.056 €. Source : SPW-EER/DFP.

## Références légales

---

- Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 20.08.13), tel que modifié à ce jour.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 30.01.17), tel que modifié à ce jour.

## Missions

---

La Commission est chargée :

- De remettre un avis sur la modification des catégories de public en fonction des modifications législatives, décrétales ou réglementaires et de l'évolution du marché de l'emploi.
- De remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité.
- De remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière.
- De remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière.
- De se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'en analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

## Composition

---

La Commission est composée de membres effectifs et de membres suppléants, répartis comme suit :

*Avec voix délibérative (9 membres):*

- deux représentants des organisations représentatives des employeurs ;
- deux représentants des organisations représentatives des travailleurs ;
- deux représentants du FOREM ;
- un représentant de l'AViQ (Agence pour une vie de Qualité);
- un représentant de l'Union des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, Fédération des Centres publics d'action sociale;
- un représentant de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

*Avec voix consultative (3 membres) :*

- un représentant de l'Administration ;
- deux membres représentant les centres, particulièrement en ce qui concerne les cadres méthodologiques et les catégories de filières, désignés sur proposition de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

En vertu du décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, les mandats ont une durée de cinq ans, renouvelables.

Les membres qui ont siégé dans la Commission jusqu'au 8 mai 2024 avaient été désignés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 16.07.19). La Commission a ensuite été intégralement renouvelée par l'AGW du 24 octobre 2024 (M.B. 31.10.24), avec une entrée en vigueur le jour de sa signature<sup>5</sup>.

#### Composition de la Commission au 08.05.24<sup>6</sup>

Président : Frédéric CLERBAUX

Vice-président : Jérôme THIRY

Secrétaire : Claude GONTIER

Secrétaire adjointe : Zina COLINET

Secrétaire administrative : Martine DRIESSEN

<b>Composante</b>	<b>Membre effectif.ve</b>	<b>Membre suppléant.e</b>
<i>Avec voix délibérative</i>		
<b>Organisations représentatives des employeurs</b>	David PISCICELLI (UCM) Frédéric CLERBAUX (UNIPSO)	Laetitia DUFRANE (AKT) Fanny GERARTS (FWA)
<b>Organisations représentatives des travailleurs</b>	Jérôme THIRY (FGTB) Alain BODSON (CSC)	/ Isabelle BAREZ (CSC)
<b>FOREm</b>	Dominique GUILLAUME Dominique DEPREZ	Orfélia FRANCESCUTTI Florence ANDRE
<b>AVIQ</b>	Christophe RIZZO	Thérèse DARGE
<b>UVCW-CPAS</b>	Michel DERIDDER	Stéphane CAPURSO
<b>Interfédé</b>	Anne-Hélène LULLING	Joël GILLAUX
<i>Avec voix consultative</i>		
<b>Représentants des CISP</b>	Eric ALBERTUCCIO Jean-Luc VRANCKEN	Ann PAQUET Anne REMACLE
<b>SPW Economie, Emploi, Recherche (DFP)</b>	Caroline LECLOUX	Brigitte VANDEN ABBEELE

<sup>5</sup> La Commission ne s'est pas réunie entre le 8 mai 2024 (date de fin des mandats) et le 24 octobre 2024 (début des nouveaux mandats).

<sup>6</sup> Cf. AGW du 9 mai 2019 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 16.07.19), tel que modifié au 08.05.24.

## Composition de la Commission à partir du 24.10.24 jusqu'au 31.12.24<sup>7</sup>

Président : Frédéric CLERBAUX

Vice-président : Jérôme THIRY

Secrétaire : Claude GONTIER

Secrétaire adjointe : Zina COLINET

Secrétaires administratives : Martine DRIESSEN

<b>Composante</b>	<b>Membre effectif.ve</b>	<b>Membre suppléant.e</b>
<i>Avec voix délibérative</i>		
<b>Organisations représentatives des employeurs</b>	Jean-Christophe DEHALU (AKT) Frédéric CLERBAUX (UNIPSO)	David PISCICELLI (UCM) Fanny GERARTS (FWA)
<b>Organisations représentatives des travailleurs</b>	Jérôme THIRY (FGTB) Alain BODSON (CSC)	Renaud BIERLAIRE (FGTB) Isabelle BAREZ (CSC)
<b>FOREm</b>	Virginie CORDARO Dominique DEPREZ	Virginie STIEVENART Florence ANDRE
<b>AVIQ</b>	Christophe RIZZO	Thérèse DARGE
<b>UVCW-CPAS</b>	Stéphane CAPURSO	Michel DERIDDER
<b>Interfédé</b>	Anne-Hélène LULLING	Joël GILLAUX
<i>Avec voix consultative</i>		
<b>Représentants des CISP</b>	Eric ALBERTUCCIO François XHAARD	Ann PAQUET Anne REMACLE
<b>SPW Economie, Emploi, Recherche (DFP)</b>	Caroline LECLoux	Brigitte VANDEN ABEELE

<sup>7</sup> Cf. AGW du 24 octobre 2024 portant désignation des membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B.31.10.24) - entré en vigueur le jour de sa signature.

# Activités 2024

---

La Commission s'est réunie à 2 reprises en 2024, à savoir les 2 et 11 décembre.

## 1. Avis

Au cours de l'année 2024, la Commission a rendu 3 avis :

- 1 avis favorable à une demande de renouvellement d'agrément (reconduction pour 6 ans) ;
- 1 avis favorable au retrait d'agrément et au non-renouvellement de l'agrément d'un centre ;
- 1 avis défavorable à une demande d'agrément.

## 2. Auditions

La Commission a procédé à l'audition de 2 opérateurs dans le cadre de leur demande de renouvellement d'agrément.

## 3. Courriers

Au cours de l'année, la Commission a adressé 2 courriers dans le cadre de l'examen des dossiers des opérateurs (convocations aux auditions).

## 4. Travaux et réflexions

En 2024, les travaux de la Commission CISP ont essentiellement porté sur :

- L'examen des 3 dossiers d'opérateurs qui lui ont été soumis par l'Administration : 1 demande d'agrément et 2 demandes de renouvellement d'agrément ;
- Une présentation du rapport d'activités 2023 de la Commission CISP ;
- Le suivi des avis rendus par la Commission ;
- Une information sur la synthèse réalisée par l'Administration des rapports d'activités 2023 des centres ;
- Une information sur la réaffectation des heures de formation d'un centre ayant cessé ses activités début 2024.

## Liens utiles

---

- Direction de la Formation professionnelle (SPW Economie, Emploi, Recherche) : <https://emploi.wallonie.be/home/formation/cisp.html>
- Interfédé : <http://www.interfedeb.be>
- Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) : <http://www.cesewallonie.be>

---

Le rapport d'activités est réalisé conformément à l'article 3, §1<sup>er</sup>, 18°, du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Il a été approuvé par la Commission CISP le 17 septembre 2025.